



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°1 du 30 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Christian BLAISE, Chantal JOUFFLINEAU, Olivier DERSOIR, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Mathieu FRÉMONT, Guillaume BELOUARD, Samuel HOUILLOT (arrivé à 20h47).

Excusés : Séverine DERVAL, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Jacky LEPAGE

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'octroi d'une aide financière à Mayotte.

APPROBATION DU PV DU 19 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal, à dix voix pour, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2024.

1. AVIS SUR UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'EXPLOITER UNE ELEVAGE DE 280 VACHES LAITIÈRES.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'enregistrement a été présentée pour la SCEA RABEAU, dont le siège social est situé 995 route de la Chéruyère-la Verrerie à Saint-Aignan-sur-Roë, en vue d'exploiter une élevage de 280 vaches laitières, à cette même adresse et aux lieux-dits la Jolinière et la Besnerie à Saint-Aignan-sur-Roë, la Haute Ville à Saint-Michel-de-la-Roë et la Rivière à La Selle-Craonnaise, avec épandage sur ces mêmes communes.

L'épandage étant envisagé en partie sur le territoire de votre commune, le conseil municipal doit être consulté afin d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Emettre un avis favorable** à la demande d'enregistrement de la SCEA RABEAU pour exploiter un élevage de 280 vaches laitières.

2. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL AGENT PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de Mme Lutellier et pour le maintien des services de la garderie, il faut moins qu'un deuxième agent des services périscolaires soit titulaire d'un diplôme pour l'encadrement des enfants. A l'heure actuelle il n'y a qu'un agent titulaire de la formation nécessaire. Il a été proposé à un des agents de passer ce brevet, qui a accepté, Il a la possibilité de diminuer son temps de stage en structure comme imposé pour cette formation, du fait qu'il effectue déjà des heures en périscolaire. Pour avoir cet avantage, il faut qu'il travaille 3 h dans la même journée en accueil périscolaire ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, puisqu'il effectue 2h45 par jour sauf le mardi 2 h. En sachant qu'il manque quelqu'un pour la deuxième heure du mardi soir suite au départ de Mme Lutellier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Augmenter le temps de travail** de cet agent d'une heure hebdomadaire.

3. RENOUVELLEMENT DE CONVENTION LIVE HARMONY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Live Harmony, basé à La Selle-Craonnaise, a demandé le renouvellement de la convention d'utilisation de la salle de l'Orion pour l'année 2025. Cette convention leur accordait l'utilisation de la salle à titre gracieux, mais avec le règlement des frais d'électricités. Au vu des retours positifs des spectacles proposés et de l'affluence des spectateurs, il est proposé de reconduire cette convention avec cette association à but non lucratif, qui reverse une partie de ses bénéfices à des fins caritatives.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de :

- **Reconduire la convention avec l'association Live Harmony** dans les mêmes termes que l'année 2024.

4. RESTES A REALISER 2024

Les investissements prévus au budget 2024 mais dont les factures sont reçues après le 15 décembre 2024 et avant le vote du budget de 2025, peuvent être payées au moyen du report des investissements prévus en 2024 sur l'année 2025. Au préalable, ces reports ne sont possibles que si un engagement juridique avait été signé (marché, contrat, devis...).

Ces reports se nomment les "Restes à réaliser" dont la liste ci-dessous vous est proposée.

Opération	Libellé	Prévu au BP 2024	Mandats émis en 2024	Dépenses engagées et reportées au budget 2025
204182	Enfouissement des réseaux	66 000,00 €	32 905,00 €	33 095,00 €
	TOTAL			33 095,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la liste des Restes à Réaliser 2024 à reporter au budget 2025**, tel que présentée ci-dessus.
- **Autorise** le Maire ou ses adjoints à signer tout acte afférent.

5. VENTE DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une offre d'achat a été faite auprès de l'agent immobilier en charge de la vente des bâtiments de l'ancienne école. Le projet des acheteurs est d'ouvrir une école privée hors contrat. Le Maire souhaite donc l'avis du conseil municipal concernant cette proposition, compte tenu du projet. Après renseignement pris, un avis défavorable à l'ouverture d'une école privée hors contrat ne peut être émis que sous certaines conditions qui ne seraient pas réunies (voir annexe).

Les membres du Conseil Municipal, à 7 voix pour, deux voix contre et une abstention, décident de :

- **Ne pas s'opposer à la vente des bâtiments de l'ancienne école.**

6. NOMINATION D'UN RÉFÉRENT BIODÉCHETS AUPRES DE LA CCPC

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que lors de la commission déchets de la communauté de communes du Pays de Craon, le 10 septembre dernier, il a été convenu que chaque commune nomme une personne référente pour toutes les questions liées à la gestion des déchets et plus particulièrement biodéchets et déchets verts. Le référent jouera un rôle de relais entre le conseil municipal, les habitants, les associations ou les structures collectives et le service déchets de la communauté de commune du Pays de Craon. Il contribuera au développement sur le terrain d'actions initiées par la CCPC. Il pourra aussi collecter de nouvelles idées et se faire le porte-parole d'initiatives locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de ne pas nommer** de référent biodéchets auprès de la CCPC.
- **S'engage à rechercher** une personne de la commune que cela pourrait intéresser.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Espaces verts/Environnement :

- Aire de jeux : Différents devis ont été reçus pour l'aménagement de l'aire de jeux. Après comparatif, la commission bâtiment a décidé de retenir celui proposé par l'entreprise Chazé TP pour un montant de 6 540 € HT soit 7 848 € TTC.
- L'entreprise l'Oury est intervenue pour l'élagage des arbres sur la commune semaine 3 pour un montant de 5 646,00 € TTC.
- Terrain de foot : une partie du terrain du fond est en train de s'affaisser. Cela serait dû à un drain écrasé. Monsieur Belouard doit contacter l'entreprise Houillot pour une demande de devis.
- Etudes et Chantiers ont transmis leur proposition de convention pour l'année 2025. Il faudrait revoir avec l'équipe de bénévoles qui était prête à s'occuper de l'entretien du cimetière si elle est toujours partante pour le faire. Etudes et Chantiers pourrait éventuellement être sollicité pour le nettoyage des rues des étangs et Mgr Grimault.
- Un point va être refait avec l'agent en charge des espaces verts, concernant les plantations autour de l'église.

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Cessions des chemins : suite à la rencontre avec M. Métras, commissaire enquêteur, il ressort qu'il manque des autorisations de la part de deux demandeurs. Des courriers vont leur être transmis. Une rencontre sera également demandé sur le dossier de M. Surget, afin qu'une entente soit trouvée quant à l'entrée de la parcelle longeant le chemin devant être cédé avec Mme Vannier.
- Mme Rebulard a été reçue en mairie début janvier, pour une visite sur le terrain sur la problématique d'éboulement de fossés sur les routes de queue de Vielle et du Ponceau. Une proposition de rendez-vous va être faite entre avec le bassin de l'Oudon et les agriculteurs concernés pour trouver des solutions. Un courrier commun entre la commune et la communauté de communes va être envoyé aux agriculteurs concernés.
- Plateau RD : Monsieur Christopher Dersoir contact l'entreprise Chazé afin de convenir d'un rendez-vous pour les travaux de la rampe, auquel sera convié des élus. Celui-ci est fixé au 31 janvier à 9h00.
- Une demande de mise à jour du devis d'enfouissement des réseaux a été demandée à TE53, afin de savoir si les travaux peuvent être inscrits en investissement pour 2025. Le devis s'élève à un montant de 44 500 €.
- Un point est fait sur les besoins en investissement concernant la voirie : il faudrait provisionner pour la fin des travaux de voiries et d'éclairage pour le lotissement de la Talbottière sur les années à venir, prévoir des réparations rue de la Futaie et la glissière de la marre Lepage.
- Un rendez-vous est prévu avec Monsieur Bouleau du département pour la réfection de la rue de la gare.
- L'entreprise Prosignal va être contacté pour refaire la peinture signalétique du lotissement de la Talbottière, notamment au niveau du STOP.

➤ Commission Scolaire et Périscolaire

- Cantine : Mme Houillot a repris son poste le lundi 13 janvier. Le contrat intérimaire de sa remplaçante a été reconduit jusqu'à la date du 17 janvier, de façon à ce qu'elles puissent faire un point sur le fonctionnement de la cantine depuis le départ de celle-ci en septembre. Par Ailleurs, suite au départ de Mme Lutellier, Mme Miranti Noya Bossuet a été embauchée en contrat à durée déterminée, jusqu'au 20 mars dans un premier temps.
- Une rencontre a eu lieu avec Mme Paillard concernant l'organisation des services périscolaires. Suite au départ de l'ALSH des locaux de la garderie, le CIAS a récupéré une grande partie du matériel lui appartenant. Une demande d'achat divers a été demandée, qui a été validée.
- Il faut prévoir de changer le meuble sous évier de la cantine.

➤ Commission Affaires sociales

- Ressourcerie St Amadour : Suite à la rencontre avec Mme Surget afin de déterminer les modalités d'utilisation de la salle Pauline d'Armaillé, une convention d'utilisation est en cours de rédaction.

➤ Commission Bâtiments :

- Ecoloise :
 - L'entreprise Pigeon a effectué un passage caméra dans la canalisation et il y a confirmation que la barre de métal est en fait une fiche de mise à la terre. Isolec a été contacté ce jour pour voir ce qui peut être fait.
 - L'entreprise Levrard est intervenu semaine 3 afin de déboucher une canalisation qui était obstruée. Le compte rendu de leur intervention a été transmis à l'entreprise Lenoir et au cabinet d'architectes.
 - La toilette devait être installée ce jour, mais il manque le joint de raccordement. Cela devrait être réglé dans les prochains jours.
- Garderie :
 - Les entreprises VDMOUEST et MCT doivent intervenir le 5 février pour l'installation du système de contrôle d'accès.
 - La faïence a été achetée pour la cuisine. Denis a monté les meubles et posé la faïence cette semaine.
- L'Eglise : Un devis a été reçu pour la peinture d'une des portes annexes de l'entreprise PPJ pour un montant de 747,76€ HT soit 822,54 € TTC.
- Mairie :
 - Un devis a été reçu ce jour pour le changement des gouttières de la mairie pour un montant de 5 000 €.
- Cantine : L'entreprise LENOIR va être contactée pour un problème de ventilation.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Une réunion est prévue le 3 février prochain avec les exposants présents à l'animation de Noël afin de faire un bilan sur l'animation 2024 et le projet pour l'année 2025.
- Un rendez-vous est prévu le mercredi 26 février avec plein ciel pour le projet de feu d'artifice pour la fête communale 2025
- Prochaine commission animation : le 8 février à 10 h pour faire un point sur les vœux du Maire. Les 1^{er} retours sont un peu trop de longueur lors de l'attente du passage du magicien aux tables. Le manque du point sur les évènements et actions de la commune dans l'année.

➤ **Commission Finances**

- Prochaine commission le : .

⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 27/02/2025

⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : 13/02/2025

Fin de séance à 23h00

Joseph JUGÉ, Maire :

Jacky LEPAGE, secrétaire de séance

